



CONFERENZA DEI MINISTRI GENERALI
DEL PRIMO ORDINE FRANCESCANO E DEL TOR

***Aux Frères du 1^{er} Ordre Franciscain
et du TOR***

Prot. N. 05/2024

Rome, 19 mars 2024

Solennité de Saint Joseph,

Époux de la Bienheureuse Vierge Marie.

L'Assistance spirituelle à l'OFS et à la Jeunesse Franciscaine

Chers Frères du 1^{er} Ordre Franciscain et du Tiers Ordre Régulier,

Le Seigneur vous donne la paix !

Les Jubilés franciscains que nous célébrons invitent l'entière Famille Franciscaine à la joie de témoigner de notre Charisme par des événements concrets publiquement partagés et par des initiatives qui deviennent l'opportunité de faire émerger l'actualité du Charisme franciscain là où nous sommes insérés.

Un élément particulièrement significatif capable de devenir un signe dans l'Église et dans la société, c'est la synergie entre laïcs et religieux¹. Dans le monde franciscain, une telle richesse est donnée par la créativité – mue par l'Esprit Saint – par François lui-même quand il a donné vie, non seulement à l'Ordre des Frères Mineurs, pour ensuite promouvoir celui des Sœurs Pauvres, mais aussi en « inventant » l'Ordre des Frères et Sœurs de la Pénitence. Après un long parcours historique, en même temps riche et

¹ « En des formes et des expressions diverses, mais en communion et réciprocité vitale, ils veulent incarner aujourd'hui dans la vie et la mission de l'Église (Règle OFS 1)

complexe, de rapports spirituels et institutionnels entre franciscains laïcs et religieux, aujourd'hui nous Frères du 1^{er} Ordre Franciscain et du Tiers Ordre Régulier nous reconnaissons que nous sommes appelés par l'Église à offrir aux Fraternités de l'Ordre Franciscain Séculier le soin pastoral « en vertu de leur appartenance à la même famille spirituelle » (Const. OFS 1,4).

L'assistance spirituelle, indispensable aux frères et aux sœurs de l'OFS et de la Jeunesse Franciscaine, résulte donc être une part de notre même vocation franciscaine, frères et sœurs. Nous retenons que la célébration du grand Jubilé Franciscain peut par conséquent être aussi une bonne occasion pour rappeler les engagements qui lient les Ordres religieux à l'OFS avec la mission confiée à eux par l'Église, celle de soutenir et d'accompagner ceux qui sont nos frères et nos sœurs. Nous sommes contents de savoir que dans de nombreux pays il y a une vraie attention des frères envers les franciscains séculiers ; mais dans certains endroits nous notons aussi un certain désintérêt ou soin inexistant.

La circonstance des Centenaires franciscains, qui nous pousse à actualiser avec énergie notre charisme, est l'occasion adéquate pour susciter un nouvel élan pour l'assistance spirituelle et pastorale de l'Ordre Franciscain Séculier et de la Jeunesse Franciscaine, réévaluant la relation entre toutes les composantes de la Famille Franciscaine. Voici donc l'invitation à vous Frères du 1^{er} Ordre et du TOR à renouveler l'indispensable et précieux service de l'assistance spirituelle et pastorale qui nous est confiée par l'Église , accepté avec filiale obéissance, comme bien l'affirment les Constitutions de chaque famille².

Bien que conscients que les motivations qui peuvent créer fatigue ou désaffection de notre part au sujet de l'assistance spirituelle peuvent être multiples et parfois aussi fondées, nous voulons cependant rappeler l'importance de dépasser d'éventuelles attitudes individualistes qui nous enferment au sein de la relation avec notre Ordre nous privant de la richesse qui dérive de la relation avec la Famille Franciscaine plus générale.

Il nous convient de rappeler qu'« une reprise des fraternités séculières va de pair avec un chemin d'avenir »³, surtout en ce moment particulier de l'histoire où l'Église aussi vit l'engagement à cheminer ensemble comme « Église en sortie » .

Le regard sur nos Ordres nous porte à découvrir qu'en certaines zones il y a un manque de frères qui pourraient assumer le rôle d'Assistant, dans d'autres les frères manque de formation et d'intérêt pour le faire, et parfois, ceux qui ont assumé ce service au niveau national ne travaillent pas avec les Assistants d'autres obédiences pour constituer la Conférence des Assistants Spirituels Nationaux, ignorant ainsi l'unité de

² Cf. Constitutions: OFM 60-63; OFM^{Cap.},102,1-6; OFM^{Conv.}75, 1; 106, 2-3; TOR 157-160.

³ Fr. Pasquale Rywalski OFM^{Cap.}, Ministro generale, *Lettera ai Ministri Provinciali e a tutti i frati dell'Ordine*, Roma, 1978, 1.

l'OFS et de la Jeunesse franciscaine. Sur ce sujet nous voulons rappeler ce que nos prédécesseurs écrivaient aux Ministres Provinciaux et Custodes en 2009:

« Un point que nous considérons autrement important, c'est la collégialité du service de l'assistance spirituelle aux Fraternités OFS-JEFRA aux niveaux supérieurs à celui de la Fraternité locale. Cette caractéristique offre avant tout à nous les frères une précieuse occasion de collaborer entre nous dans le camp de l'assistance et, en même temps, devient un signe concret de l'affection fraternelle que le 1^{er} Ordre et le TOR nourrissent pour l'OFS et la Jeunesse Franciscaine. »⁴.

La formation des Assistants , à tout niveau, représente un défi , auquel nous sommes appelés à donner des réponses concrètes et clairvoyantes, apprenant à travailler ensemble entre nos Ordres. Là où manquent les frères, pour assister spirituellement nos frères et nos sœurs de l'OFS et de la Jeunesse Franciscaine, les Supérieurs Majeurs, comme indiqué dans l'Article 89.4 des Constitutions Générales OFS, peuvent « confier le service de l'Assistance spirituelle » à:

- a. Des religieux ou des religieuses appartenant à d'autres Instituts franciscains ;
- b. Des clercs diocésains ou d'autres personnes spécifiquement préparées pour ce service, appartenant à l'OFS ;
- c. D'autres clercs diocésains ou des religieux non-franciscains.

Pour être efficace la formation doit impliquer non seulement les religieux mais aussi les laïcs, pour approfondir ensemble de manière concrète et actuelle la relation entre les parties, sachant que seulement dans la connaissance réciproque et la valorisation de l'identité et du spécifique de nos diverses vocations, mais avec la même racine , on peut construire des chemins de croissance pour nous et pour l'Église.

Pour ce qui concerne l'autonomie dont parle le Manuel de l'assistance (Chap. II, 6. 2 e 6.3) les Assistants la respectent avec soin afin que l'on favorise la communion vitale réciproque et l'harmonie fraternelle.

Pour une assistance spirituelle profitable, en outre, il faut avoir toujours présente notre vocation commune, mission et charisme . On part de cette affirmation où nous trouvons répété le rapport de « *communio vitale reciproca* », nous comprenons que le service de l'Assistance à l'OFS et à la JeFra demande « *une relation fraternelle entre les membres de la Famille Franciscaine et en même temps requiert des frères de connaître, d'aimer et d'aider l'OFS et la JeFra* » pour vivre en plénitude la vocation. Dans la conscience de vivre cette relation, les frères pourront mieux expérimenter que « *Ils sont appelés à mettre ensemble leurs efforts spirituels et apostoliques avec les autres branches religieuses de la Famille Franciscaine et avec l'OFS et la JeFra* »⁵.

⁴ Lettre de présentation du *Statut pour l'assistance spirituelle et pastorale à l'Ordre Franciscain Séculier* des Ministres Généraux du 1er Ordre Franciscain et du TOR aux Ministres provinciaux et Custodes, Rome 2009. i

⁵ Cf. Manuel pour l'assistance à l'OFS et à la JeFra, chapitre III, n.1.5 e 1.6

Ces années de Célébrations peuvent nous aider à approfondir la connaissance du Charisme franciscain et en même temps faire naître en nous ce profond désir de renforcer le lien d'unité et le sens d'appartenance à cette même grande famille. Il s'agit de cultiver les relations pour laisser croître le désir de partager l'identique spiritualité visant à suivre et à imiter Jésus Christ sur les traces de François d'Assise, notre Père Séraphique.

Appelés à servir l'Église, ne considérons pas seulement notre Ordre, mais bien l'amplitude de notre vocation franciscaine, avec l'élan du propre Poverello qui, écoutant lire l'Évangile des disciples s'exclame «voilà ce que je veux, ce que je désire, ce à quoi j'aspire...». François a pris soin de l'Église et de la société annonçant partout l'Évangile de paix. Nous pouvons le faire de manière efficace si nos voix sont unies, considérant la même intuition qui est à la base de la *Regula bullata*, dont nous avons à peine célébré le huitième Centenaire de l'approbation, tout comme à la base de la Règle du TOR et de l'OFS.

Tandis que nous vous remercions pour l'engagement renouvelé que vous pourrez mettre au service des frères et sœurs de l'OFS et de la Jeunesse Franciscaine, nous vous saluons avec le souhait de Paix et Bien !

Fraternellement.



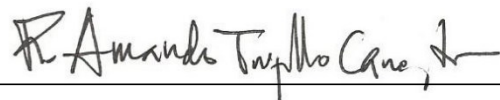
Fr. Massimo Fusarelli OFM
Ministre Général



Fr. Carlos Alberto Trovarelli OFM Conv
Ministre Général



Fr. Roberto Genuin OFM Cap
Ministre Général



Fr. Amando Trujillo Cano TOR
Ministre Général